

Déclaration de la FNEC FP-FO

Monsieur le président,
Mesdames, messieurs,

Nous aborderons dans cette déclaration nos demandes les plus urgentes.

La première concerne les rythmes scolaires. Alors que moins de 20% des communes ont mis en place le décret du 24 janvier 2013, six semaines après la rentrée le constat est général.

État de fatigue des élèves, confusion pour les élèves entre les activités périscolaires et scolaires, difficultés de gestion des horaires pour les familles, problèmes de sécurité et d'hygiène, interventions dans les locaux scolaires d'une succession d'adultes dont on ne peut garantir la compétence, perte de repère des élèves, perturbation de la sieste dans les écoles maternelles, conditions de travail aggravées pour les professeurs des écoles qui sont dépossédés de leur salle de classe et absorbés par la gestion du périscolaire, problèmes d'absentéisme des élèves le mercredi...

La liste est longue, le bilan est là : le mélange du scolaire et du périscolaire conduit à la désorganisation des écoles, la mise en place des projets éducatifs territoriaux est inégalitaire.

Force Ouvrière n'a cessé d'alerter le ministre sur les conséquences inévitables de cette réforme, qui constitue le premier maillon de la refondation de l'école, autrement dit de sa territorialisation.

Nos collègues n'en peuvent plus, la colère grandit : les rassemblements, les grèves massives se multiplient. Affirmer que tout ou presque se passe bien est nier l'évidence et relève de la méthode Coué.

Le plus sage serait que la demande de suspension de cette réforme soit aujourd'hui entendue, que le décret du 24 janvier soit abrogé. L'entêtement est générateur de conflit. Il va bien falloir se sortir de cette affaire.

En tout état de cause Force Ouvrière prendra ses responsabilités aux côtés de nos collègues.

Nous voulons aussi renouveler notre demande, qui concerne la nature des journées de récupération du 13 novembre 2013 et du 11 juin 2014.

Il ne s'agit pas de la conséquence de l'allongement à deux semaines des congés de Toussaint puisque le calendrier publié par le ministère précise (je cite) qu'« en 2013-2014, il est prévu de rattraper la journée du lundi 2 septembre 2013, non scolarisé pour les élèves ». Alors que la réglementation prévoit une durée de l'année scolaire fixée à « 36 semaines au moins » et non un nombre de jours, les dispositions prises conduisent à demander aux personnels de récupérer un jour déjà travaillé !

Nos collègues sont nombreux à considérer que c'est inacceptable ! Ce serait une simple marque de considération pour les personnels, terme souvent utilisé par le ministre, que d'annuler ce rattrapage, qui augure mal des futures discussions sur les missions et parcours professionnels. Nous y participerons pour défendre les garanties statutaires nationales de nos collègues.

Le CHSCT ministériel, s'est réuni le 14 octobre, à la demande notamment de notre fédération, suite au suicide de notre collègue de Marseille pour examiner les conséquences de la réforme de la filière STI sur la santé de nos collègues. Nous avons recueilli de nombreux témoignages qui vont tous dans le même sens.

... / ...

Cette réforme s'est traduite par une formation réduite à de l'autoformation sur le temps personnel et une augmentation de la charge de travail. Elle a, de plus, provoqué la baisse du niveau des élèves, un déroulement inacceptable des épreuves du Bac remettant en cause le travail même des professeurs (notes corrigées, niveau des épreuves revu...). Elle n'assure pas la pérennité de la filière STI, tout au contraire.

L'état de santé de nos collègues est marqué par l'abattement, la démotivation, le burn out, la multiplication des troubles psychosociaux. Le CHSCT a rendu deux avis.

Le premier concerne les mesures urgentes à prendre : demande d'un plan national d'application immédiate qui mette en œuvre le suivi médical de ces personnels à risques, des mesures en terme de formation et d'allègement de service, la réaffectation des collègues qui le souhaitent dans les lycées technologiques.

Le second adopté par FO et la FSU indique : « *En raison des atteintes avérées à la santé des personnels dont l'employeur est responsable, le CHSCT demande l'ouverture immédiate d'une négociation sur la réforme STI. Il saisit le CT de cette préconisation au titre de l'article 48.* ».

En conséquence nous demandons qu'une réponse favorable soit donnée à ces deux avis et l'inscription en urgence à l'ordre du jour d'un prochain CTM de cette question.

Hier, 15 octobre, nous étions rassemblés, avec la CGT, la FSU et Solidaires devant l'Assemblée nationale au moment où celle-ci adoptait la 6ème réforme en 20 ans qui porte atteinte aux droits à la retraite. Cette réforme, comme l'a indiqué le ministre de l'économie, pour la justifier auprès de Bruxelles, conduit « mécaniquement à un départ à 66 ans » et porte atteinte à de nombreux droits des actifs et des retraités. Nous continuons à estimer qu'il faudrait la retirer.

Nous continuons aussi, alors que le projet de budget 2014 prévoit une nouvelle année blanche pour le point d'indice et des mesures catégorielles de plus en plus indigentes, à revendiquer l'augmentation des traitements.